



SYNDICAT PROFESSIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE CATHOLIQUE

RÉUNION ORS ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ - 18 FÉVRIER 2016

DÉCLARATION LIMINAIRE

Lors du Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé (CCMMEP) de décembre 2015, les représentants de la Fédération nationale des Spelc avaient demandé à être associés aux discussions sur l'obligation réglementaire de service (ORS) des enseignants du 1^{er} degré.

Nous sommes donc satisfaits de voir cette requête enfin aboutir.

Nous regrettons cependant de ne pas avoir été consultés dès l'ouverture des travaux avec les organisations syndicales de l'enseignement public. Nous avons le sentiment de « prendre le train en marche », sans avoir connaissance des échanges préalables.

La réunion de ce jour est-elle une séance de travail avant consultation du CCMMEP ou ce projet de décret sera-t-il seulement soumis aux instances de l'enseignement public ?

Dans tous les cas, nous avons besoin de connaître le calendrier prévu, tant pour les discussions que pour l'entrée en vigueur éventuelle de ce texte.

Concernant ce projet de décret, nous avons pu constater que quelques points avaient évolué entre la version d'octobre-novembre 2015, présentée aux organisations syndicales de l'enseignement public, et celle que nous devons étudier aujourd'hui.

Néanmoins, la répartition plus encadrée des 108 heures annuelles consacrées aux missions liées à l'exercice du métier d'enseignant autres que le face-à-face pédagogique avec tous les élèves ne répond pas aux attentes des collègues sur le terrain.

Le Spelc demande la forfaitisation totale de ces 108 heures annuelles, sans cadre rigide, et sous la responsabilité de l'équipe pédagogique de chaque établissement, pour que celle-ci puisse organiser ce temps au plus près du contexte local et de ses contraintes ou particularités, avec un droit de regard de l'administration, bien entendu.

Trop de tâches incombant aux enseignants du 1^{er} degré ne sont actuellement pas prises en compte dans ces 108 heures. Il faut redonner du temps et de la confiance aux équipes pédagogiques.

Par ailleurs, le projet présenté aujourd'hui prévoit des allègements de service pour des enseignants exerçant des missions particulières à l'échelon académique ou départemental.

Quelles sont ces missions et sont-elles prévues également pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat avec l'État ?

Enfin, les modifications de l'ORS des enseignants du 1^{er} degré ne peuvent pas être dissociées d'une réelle évolution de la rémunération. L'attente des maîtres est forte.

La Fédération nationale des Spelc demande une nette amélioration de la rémunération des enseignants du 1^{er} degré, prenant en compte l'intégralité des tâches effectuées. Ce sera la juste et indispensable reconnaissance de leur engagement fort au service des jeunes de notre pays.